

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 284

présenté par
M. Richard

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« ou les zones de revitalisation rurale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les plus fortes difficultés d'accès à l'emploi sont identifiées dans les ZUS en métropole, d'une part, dans les territoires, départements et collectivités territoriales d'outre-mer, d'autre part.

Il convient donc de focaliser le dispositif sur ces zones.